



Réunion publique

PROJET D'AMENAGEMENT ET DE DEVELOPPEMENT DURABLES

LE PROJET DE TERRITOIRE DU PLUI

22 juin 2022

Cittànova

Qu'est-ce que le PLUi

1

Le PADD, socle du projet de territoire intercommunal

2

Les axes stratégiques du projet

3

Temps d'échanges et de débats



1

Le PLUi

Qu'est-ce que le PLUi ?

QU'EST-CE QUE LE PLAN LOCAL D'URBANISME INTERCOMMUNAL ?



- ▶ Un **projet de territoire** partagé sur les 17 communes de la Marche Occitane Val d'Anglin (MOVA) pour les 10 - 15 prochaines années

Comment répondre aux enjeux identifiés ? Mettre en avant les atouts et réduire les fragilités du territoire ?

Quels objectifs de développement et/ou de qualité de vie mettre en oeuvre dans la politique d'urbanisme et d'aménagement ?

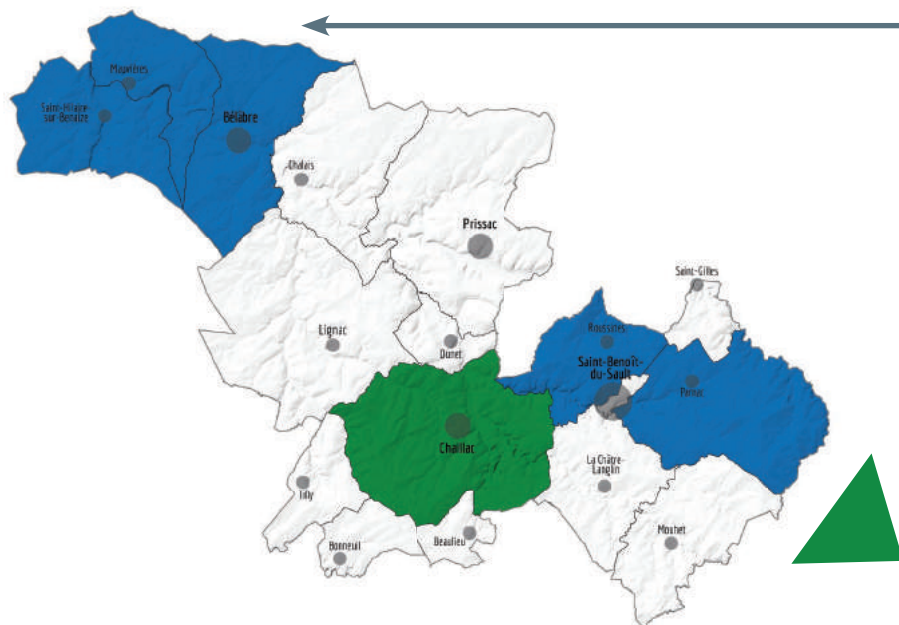
- ▶ Un **document réglementaire** opposable pour les demandes de travaux

Le PLUi s'appliquera à l'ensemble des demandes de travaux des particuliers et des porteurs de projet :



QU'EST-CE QUE LE PLAN LOCAL D'URBANISME INTERCOMMUNAL ?

Situation actuelle

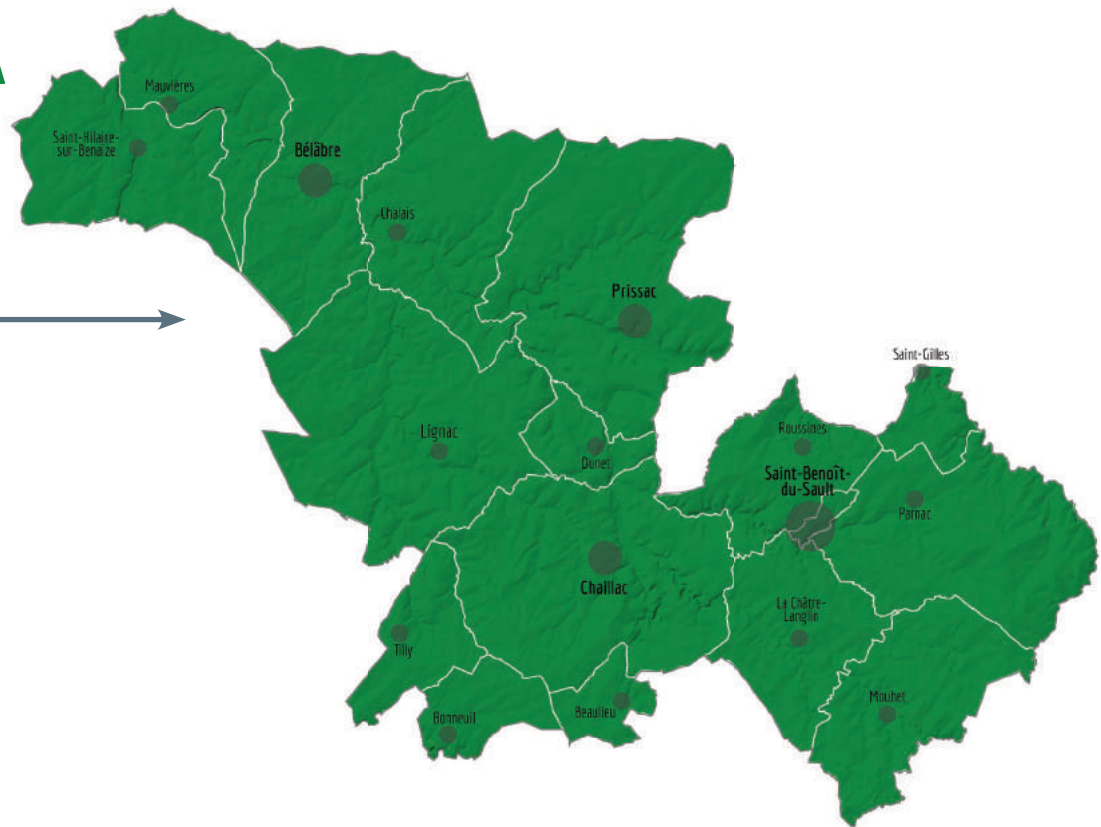


1
commune
en PLU

5
communes en
Carte
Communale

11
communes
au RNU

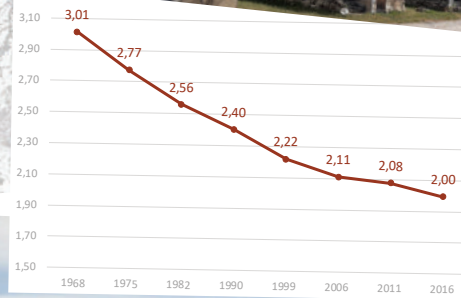
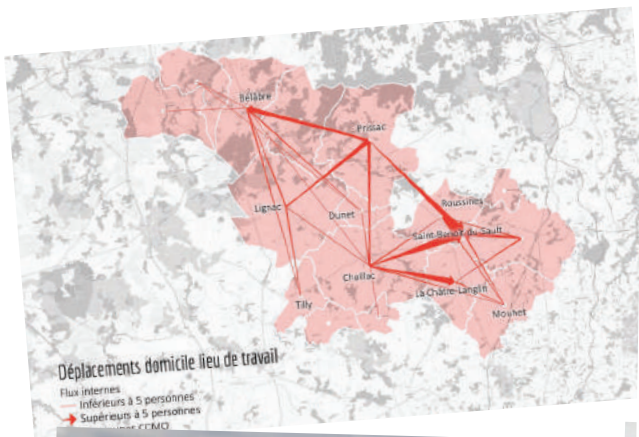
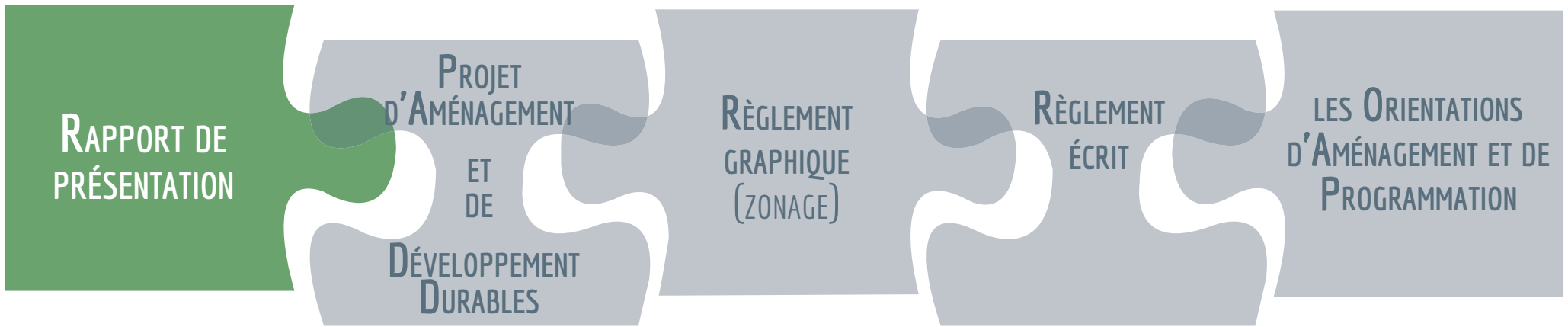
Demain



1
PLUi
pour 17
communes

QU'EST-CE QUE LE PLAN LOCAL D'URBANISME INTERCOMMUNAL ?

► Le dossier de PLUi est composé de 5 documents, "5 pièces" qui permettent de répondre aux grandes des porteurs de projets sur le territoire avant de s'engager dans des travaux :

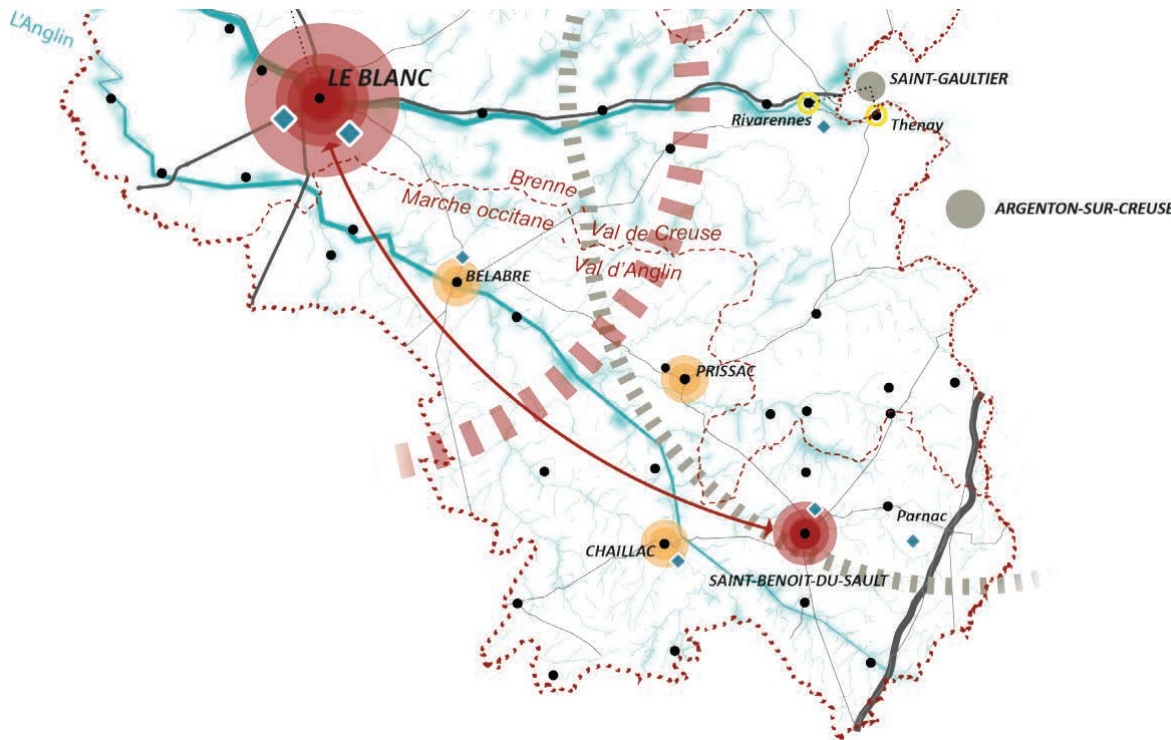
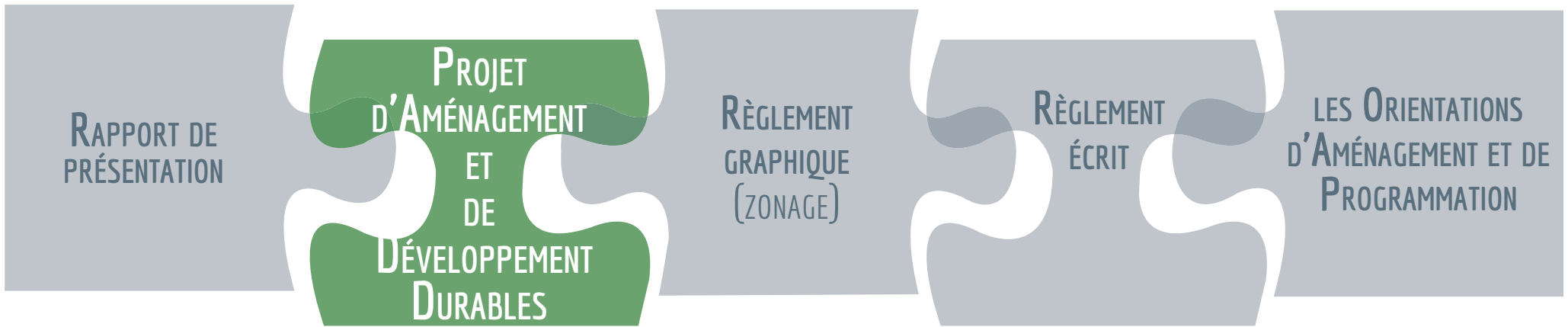


Pourquoi ?

la politique locale d'urbanisme est organisée de la sorte ?

QU'EST-CE QUE LE PLAN LOCAL D'URBANISME INTERCOMMUNAL ?

- Le dossier de PLUi est composé de 5 documents, "5 pièces" qui permettent de répondre aux grandes des porteurs de projets sur le territoire avant de s'engager dans des travaux :

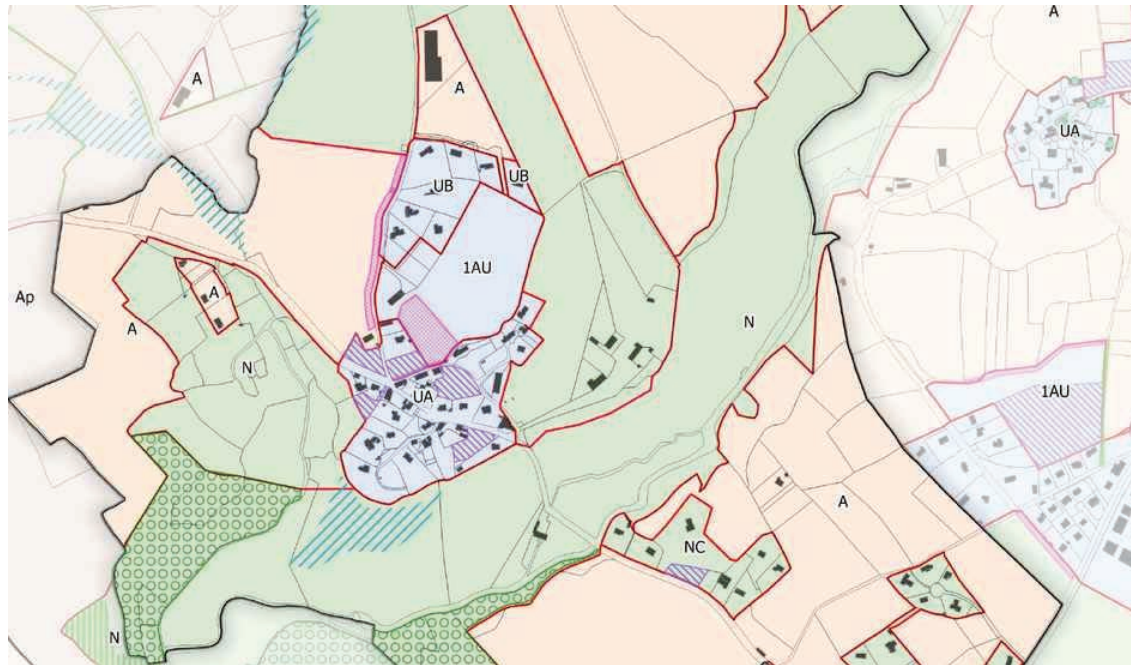
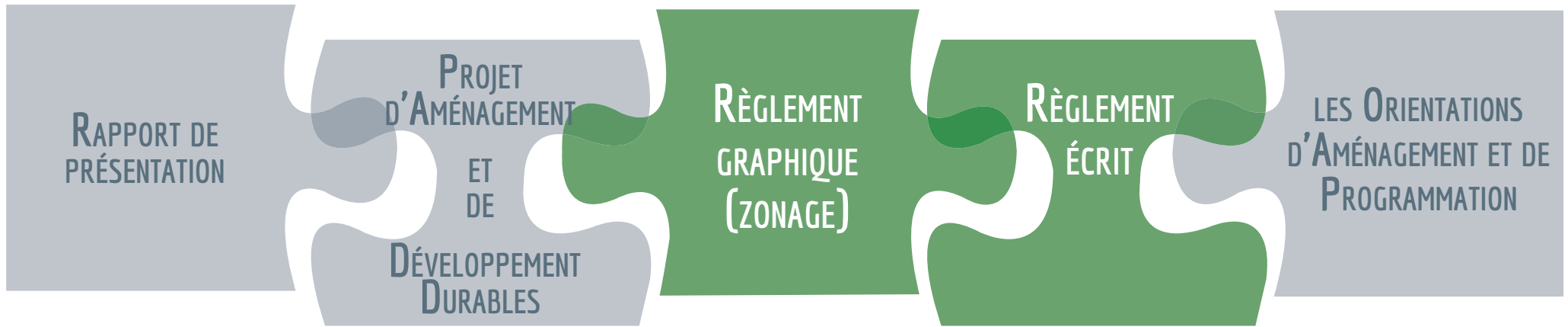


Dans quel but ?

Quels sont les objectifs communs poursuivis par le PLUi pour les 10-15 prochaines années ?

QU'EST-CE QUE LE PLAN LOCAL D'URBANISME INTERCOMMUNAL ?

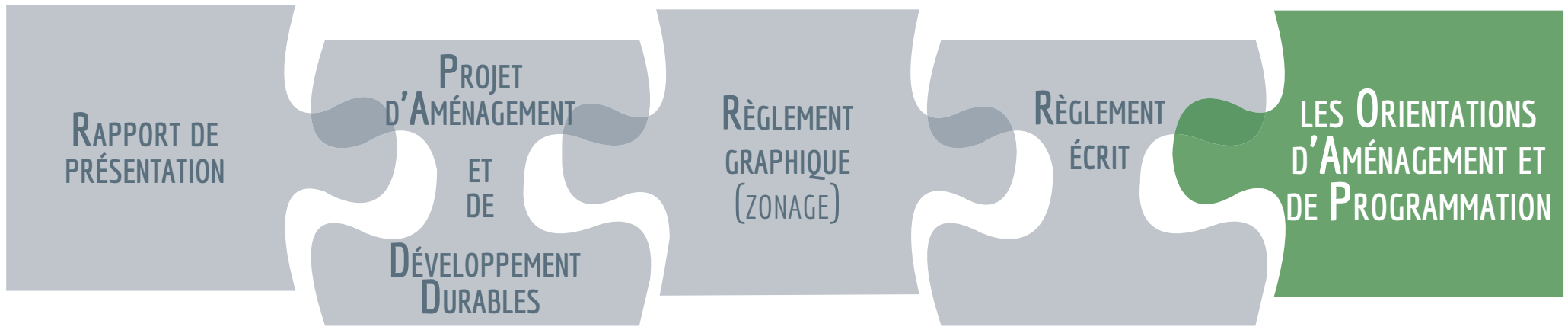
- ▶ Le dossier de PLUi est composé de 5 documents, "5 pièces" qui permettent de répondre aux grandes des porteurs de projets sur le territoire avant de s'engager dans des travaux :



Où puis-je construire ?
Quoi ?
et Comment ?

QU'EST-CE QUE LE PLAN LOCAL D'URBANISME INTERCOMMUNAL ?

- ▶ Le dossier de PLUi est composé de 5 documents, "5 pièces" qui permettent de répondre aux grandes des porteurs de projets sur le territoire avant de s'engager dans des travaux :



Comment dois-je aménager les secteurs à forts enjeux ?



2

Le PADD,

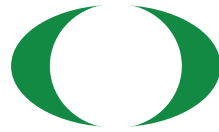
socle d'un projet de territoire

Le PADD, socle d'un projet de territoire

- ▶ Des objectifs communs et partagés pour l'ensemble des thématiques impactées par la politique locale d'urbanisme et d'aménagement du territoire



L'aménagement



Le paysage



Les entreprises et le développement économiques



Le tourisme



Les ressources et les réseaux



La démographie et les habitants



L'habitat et le logement



L'agriculture



L'environnement et la biodiversité



Les déplacements et les transports

- ▶ Les grands objectifs du PADD

Anticiper le devenir du territoire en termes de développement démographique et économique, et définir les besoins induits en matière de logements, d'équipements et d'infrastructures

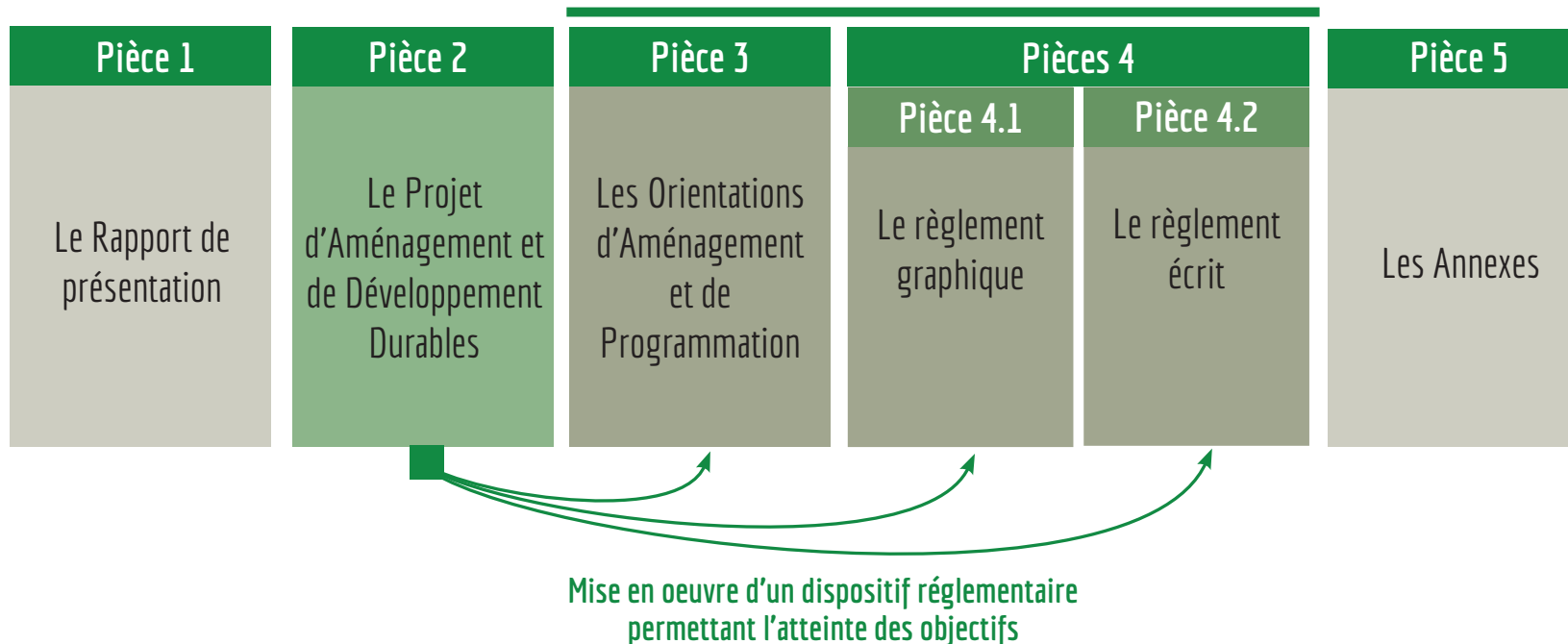
Limiter la consommation des espaces agricoles, naturels et forestiers notamment en privilégiant la densification et en mettant en oeuvre une densité minimale dans les futures opérations

Garantir un développement durable du territoire pour ne pas compromettre la capacité des générations futures à répondre à leurs besoins

QU'EST-CE QUE LE PLAN LOCAL D'URBANISME INTERCOMMUNAL ?

► Une pièce au coeur des attentes du Code de l'urbanisme

Pièces réglementaires opposables
aux demandes d'urbanisme



► Les grands objectifs du PADD

Anticiper le devenir du territoire en termes de développement démographique et économique, et définir les besoins induits en matière de logements, d'équipements et d'infrastructures

Limiter la consommation des espaces agricoles, naturels et forestiers notamment en privilégiant la densification et en mettant en oeuvre une densité minimale dans les futures opérations

Garantir un développement durable du territoire pour ne pas compromettre la capacité des générations futures à répondre à leurs besoins

► Le projet issu d'une gouvernance et d'une concertation

